

REUNION
2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 décembre 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 2 décembre 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 décembre 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

5 RESSOURCES :

Natura 2000 - Marais de REDON et de VILAINE : Animation liée au Document d'Objectifs : Demande de subvention pour 2015.

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a été désignée la structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de Vilaine n° FR 5300002. A ce titre, elle peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020). Une convention sera établie entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et L'Institution d'Aménagement de la Vilaine sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le montant prévisionnel du projet pour l'année s'élève à 28 750 euros TTC, comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises) pour un montant de 24 600 euros et des interventions d'experts pour un montant minimum de 4 150 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 53% Europe (FEADER) et 47% Etat.

La DREAL Bretagne (guichet unique) a confirmé la disponibilité des 28 750 euros, pour les 12 mois, de fonds publics pour financer cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- 1. a pris note que cette mission d'animation comportait l'animation de la mise en place des mesures agri-environnementales (MAE) sur le territoire des Marais de VILAINE (en collaboration avec le Grand Bassin de l'Oust (GBO) pour la partie relevant de son périmètre).**
- 2. retient ce projet dans les conditions proposées**
- 3. sollicite les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne correspondantes**
- 4. charge le Président de signer toutes pièces afférentes**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**


Jean-François GUERIN